

qu'il reconnaissait par leur marcher ceux qui venaient le voir à l'infirmerie. Le vendredi, onze d'avril, on fit venir de Paris, un très habile oculiste, qui, après avoir reconnu, comme nos médecins, que l'épanchement dans le nerf optique, causé par la maladie du cœur, était la cause de son aveuglement, jugea le cas comme difficile, et ne voulut pas s'engager à promettre autre chose, sinon qu'il tâcherait de rendre un peu la vue à notre jeune aveugle, en employant des moyens et un traitement rigoureux. La perspective de ce traitement n'était pas encourageante, telles que de copieuses saignées, application de sangsues, vésicatoires, séton. Mais nos médecins avaient jugé huit jours auparavant, que Renaud, épuisé par huit mois de paroxismes continuelles et de traitements analogues à sa maladie, ne pourrait être saigné que rarement et encore avec danger. J'avais aussi entendu dire à nos docteurs que le malade se montrait difficile à toute espèce de traitement. Alors, il ne resta plus que l'espérance pour la guérison de la vue. La neuvaine était pour se terminer le samedi, douze avril. Notre cher aveugle communia ce jour-là à la messe de communauté, mais il ne recouvra point la vue. Nous concluâmes alors qu'il fallait se soumettre au traitement prescrit par le médecin oculiste. Ne pouvant faire appliquer ce traitement dans notre maison, nous primes aussitôt nos mesures pour le confier aux soins des Sœurs de la Charité de Versailles. Les démarches nécessaires à cet effet furent prises le dimanche 13 du même mois, et il fut décidé que le pauvre enfant nous laisserait le lundi, qui était le 14 avril, entre neuf ou dix heures du matin. Le jour fixé pour le départ, il entendit la première messe à six heures; après la messe, il s'entre tint avec son confesseur: il lui exprima combien il lui était pénible de penser qu'un grand nombre de ses compagnons pourraient être ébranlés dans leur foi quand ils verraient que, malgré tant de ferventes prières, il était demeuré aveugle. Il l'engageait à leur parler pour ranimer leur confiance, et le suppliait de le recommander à l'Archiconfrérie. Ensuite, il témoigna le désir d'assister à la messe de communauté qui se disait à sept heures, afin de communier une dernière fois, dans la chapelle du petit séminaire. Il avait, en cela une double intention: la première, de s'acquitter d'avance de la communion qui lui était échue, selon son nombre, comme membre du Sacré-Cœur; et la seconde, pour obtenir la force de supporter le traitement dont il ignorait la durée et la rigueur. Il assista donc à la messe de communauté avec le ruban et la médaille du Sacré-Cœur et était placé dans mon banc dans le sanctuaire. Au moment de la Communion, l'infirmier lui donnant le bras le conduisit à l'autel: je plaçai le corps de Notre-Seigneur. J. C. sur sa langue, donnai la communion à d'autres personnes et je finis la messe.

• Un malentendu nous force à remettre la fin de cette relation au prochain No.

CANADA.

Cour Criminelle.—Le procès de Lepage est par-dessus tout l'affaire qui préoccupe aujourd'hui l'esprit public, les journaux d'hier sont remplis des témoignages rendus par les témoins de la Couronne contre le prisonnier; des témoignages sont d'une nature effrayante en présentant chez l'individu accusé d'avoir servi d'instrument à Mercure et d'avoir trempé dans une entière complicité avec ce dernier, dans l'accomplissement du crime d'incendie, une invention dans les moyens de perpétuer le forfait tellement diabolique que si le juré est convaincu de la vérité de ces témoignages et déclarent les accusés coupables, la société demandera un exemple éclatant, car jamais nous n'avons vu encore paraître au Banc Criminel des hommes qui parussent inspirer aussi peu de sympathies que Lepage et Mercure. La *boîte infernale* qui a été trouvée dans la possession de Lepage par les officiers de justice qui l'ont appréhendé, et qui a été exhibée à la Cour et aux Jurés pendant tout le temps du procès fait voir jusqu'où le génie du mal peut calculer pour le malheur de son semblable. Cette boîte contenait des pistolets de différentes dimensions, une lame vive d'un scalpel à plusieurs tranchants, des fusées faites d'un bois de sureau léger et poreux dans lequel la moëlle était remplacée par une composition ardente où aboutissait une mèche enduite de salpêtre de soufre, si nous en croyons l'odeur fétide qu'elle exhalait en se consumant; enfin une quantité de ces mèches et de petites allumettes phosphoriques; telle était la porte manteau de voyage de malheureux Lepage et dont la possession seule légitime un soupçon terrible contre lui.

Au moment où nous écrivons le procès s'instruit, le Juré s'apprête à rendre son verdict, et avant que notre feuille soit répandue dans le public, le sort de Lepage sera arrêté. Autrement nous ne nous permettrions pas de créer contre lui des impressions aussi terribles, quelque exactes qu'elles puissent nous paraître; car maintenant qu'il est tombé vivant entre les mains de son pays, c'est au pays seul à se prononcer par le juré, dans la périlleuse position où se trouve placé le prisonnier, il ne nous appartient pas de violer vis-à-vis de lui les règles de l'humanité en empirant d'avance sa malheureuse et funeste situation.

Lepage est un homme d'environ 5 pieds 3 pouces de hauteur, de l'âge

d'à peu près 35 ans, d'une figure pâle, d'une complexion forte et sombre; tapu dans sa taille et de beaucoup d'embonpoint. Il a les yeux noirs, vifs, petits et brillants; et à le voir sur la sellette, en présence de ses juges et du juré, vous diriez d'un individu étranger à toutes les circonstances du procès qui écoute avec avidité toutes les parties du témoignage par un pur sentiment de curiosité. Il est rare qu'il paraisse s'émouvoir beaucoup des terribles révélations qui se font de tous côtés dans la boîte des témoins; quelquefois pourtant il laisse échapper des demi-sourires glacés qui trahissent une surprise inquiète et des serremens de cœur, quelque froid qu'il paraisse de prime abord. Pour Mercure, assis à côté de lui, il se lève, de fois à autres, pour prêter une oreille au témoignage et s'assoit tranquillement sans trop se laisser deviner. Les deux prisonniers se consultent ensemble, et Lepage parle souvent à M. Salmon, un de ses avocats, assis tout devant lui pendant que les deux autres Conseils interrogent les témoins.

Depuis que ce qui précède est écrit, le juré, après une charge lumineuse donnée par le juge Rolland, a, après quelques courts instans de délibération rendu le verdict de coupable contre Carolus Lepage pour crime d'incendie.

Nous étions présent au prononcé du juré et nous avons remarqué pour la première fois que la figure de Lepage se contractait convulsivement; on eut dit qu'il voulait parler au juré, mais qu'il ne savait pas le mot qu'il lui fallait. Sa paleur a redoublé comme s'il venait d'avoir toute la conscience de sa situation; un léger éblouissement s'est fait sentir dans toute sa personne, puis un peu remis du coup qu'il venait de recevoir, il s'est tourné vers Mercure pour échanger avec lui quelques paroles et a repris ce sourire à lui qui ne l'avait pas quitté jusqu'au moment du verdict du juré.

M. Drummond, un des avocats chargés de la défense de Lepage, a fait motion en arrestation du jugement. Cette motion a été rejetée et le prisonnier condamné à 14 ans de pénitencière.

Le Québec et le Montréal.—Ces deux superbes vaisseaux ont encore mesuré leurs forces samedi dernier. Partis tous deux de Québec à 6 heures, ils sont arrivés ici hier matin vers 5 heures, le Québec entrant dans le port lorsque le Montréal n'était encore que vis-à-vis l'église de Longueuil. Le premier avait environ 100 passagers de chambre et plus de 400 sur le pont. Le Montréal était parti de Québec 3 minutes avant le Québec, mais ce dernier le passa vers St. Nicolas et il garda toujours le devant jusqu'à notre port.

Nous sommes informé par le Docteur W. Nelson, que l'enfant qui a reçu le coup de poudre, dont nous avons fait mention dans notre dernier numéro, est dans un état très prospère. On ne peut pas dire si sa vue en souffrira beaucoup, mais on pense que l'enfant ne sera pas beaucoup défiguré. Il y a une quinzaine de jours qu'un autre enfant de dix ans a failli perdre la vie par une explosion dans les carrières et nous avons la douleur de rapporter un autre accident, causé par la poudre. Trois respectables habitants du faubourg St. Laurent, chassaient hier, et l'un d'eux a reçu accidentellement un coup de fusil de son ami qui était en arrière de lui de dix à 12 pieds. Le plomb s'est logé près de la hanche droite, M. le Dr. Nelson, espère que ces deux derniers accidents n'auront pas des résultats plus funestes que le premier.

Les nouvelles du Nouveau-Brunswick nous apprenent que la pluie qui a duré pendant près de deux semaines, a fait du tort aux grains. Le blé a manqué cette année dans beaucoup d'endroits par suite du ravage des insectes. Les autres grains promettent encore quelque chose.

M. le curé de Québec a annoncé dimanche au prône que les classes de l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, fermées depuis le malheureux incendie du 29 juin, se rouvriront demain, vendredi, dans le cidevant Hôtel-de-ville, rue St. Louis. Nous sommes heureux de voir qu'on travaille à relever les murs de l'Ecole des Frères, rue des Glacis, et que le comité d'Education fait des efforts pour remettre sur pied cette maison d'éducation si utile.

Nous avons assisté, hier soir, à l'essai d'une des pompes Lemoine, dans la cour du Séminaire. Le résultat a été des plus heureux, car elle a lancé l'eau par dessus les points les plus élevés du Séminaire: et, essayée plus tard en face de la cathédrale, elle a atteint la croix du frontispice à une hauteur d'au moins cent pieds. Quand elle aura eu un peu d'usage, et que ses bras temporaires auront été remplacés par d'autres qui permettront de lui donner toute la force matrice qu'on lui destine, elle dépassera de beaucoup cette hauteur. La colonne d'eau se tenait dense et une presque jusqu'à son sommet. Cette pompe, qui est de £36, doit jeter une tonne d'eau dans une minute.

Nous voyons avec plaisir que M. Lemoine reçoit des commandes de pompes de toute part, et qu'on a enfin su apprécier son talent.

Suivant nous, il ne manque à ces pompes qu'une chose pour être parfaite; c'est le prix. Que M. Lemoine les vende plus cher, et rien ne ne le égalera.

—On écrit au *Canadien*, de Québec, 13 août:

Hier après-midi, deux enfants de 11 à 12 ans, dont l'un du nom de Léger et l'autre de Larose, se sont noyés en se baignant à Près-de-Ville. On ne saurait trop se garder contre le danger qu'il y a de se baigner dans ce temps d'extrême chaleur, et l'on ne peut trop appeler l'attention de notre corporation pour mettre à exécution le règlement qui défend de se baigner dans les places publiques.

P. S.—Au moment où j'écris, j'apprends que trois autres enfants sont noyés dans le même temps à St-Roch.